

10.000 mètres carrés. 37 ans. Un procès de la Ville de Bruxelles contre la Régie des bâtiments. Voici l'histoire vraie des échafaudages du palais de justice.

Nicolas Keszei

Les échafaudages du palais de justice, entre tradition orale et archives perdues

«Ce genre de reportage est important pour nous. Il nous permet de rechercher des informations que nous n'avions pas.» Mathieu Michel, le secrétaire d'État en charge de la Régie des bâtiments a décidé de jouer la carte de la transparence. En nous lançant sur les traces de l'histoire des échafaudages du palais de justice de Bruxelles, nous pensions être sur du velours. Mais trouver des informations sur ce corset de fer qui entoure le palais de justice depuis 1984 (en ce qui concerne la coupole) fut un véritable chemin de croix. Le secrétaire d'État ne le conteste pas.

«Des éléments manquent. On est parfois dans la tradition orale, et des éléments ont disparu. Il n'est pas normal qu'une administration comme la Régie des bâtiments, qui gère 6,8 millions de mètres carrés avec un budget annuel d'environ 800 millions d'euros, n'ait pas d'archives et de suivi du monitoring des bâtiments», nous explique Mathieu Michel, qui a dû taper dans la fourmilière pour faire remonter une partie des informations. Il se dit que des employés de la Régie des Bâtiments ont dû descendre à la cave fouiller dans des caisses. «Je ne peux pas entendre qu'on manque d'informations parce que des gens sont partis à la pension. Il est important de connaître des institutions et des processus autonomes vis-à-vis des personnes qui les gèrent. C'est comme cela qu'on assure une indépendance et une structure opérationnelle.» Voilà qui est posé.

1984. Il faut remonter loin dans le temps pour trouver une trace des premiers échafaudages, places autour de la coupole pour préparer l'étude de la restauration de l'édifice, et surtout pour empêcher des pierres de tomber. On ne va pas se mentir: à peu de choses près, rien n'a été fait entre 1984 et 2002, date de la rénovation d'une partie de la coupole. Une fois cette rénovation achevée, on a décidé de laisser les échafaudages



Placée en 2005, les échafaudages de la façade du palais de justice sont toujours en place, plus de 15 ans plus tard. © SASCHA VANDERSTICHELE

en place, pour faciliter la restauration du socle de la coupole. Sur ce point, on ne va pas entretenir le suspense trop longtemps: ces échafaudages sont toujours en place, 37 ans plus tard. Et la rénovation du socle de la coupole attend toujours son heure.

Le palais de justice rénové pour 2006
Vous le savez, à L'Écho, on aime les chiffres. La superficie des échafaudages de la coupole est de 6 000 mètres carrés. La location de cette structure tubulaire a coûté environ 530.000 euros de 1984 à 2000. On s'est rendu compte à ce moment-là qu'il serait peut-être plus intéressant de les acheter. Oui, mais ravagés par les vents battants et la pluie tombante, il a d'abord fallu rénover l'ensemble. Coût de l'opération? Environ 160.000 euros.

En 2003, lors de la présentation de la pimpante coupole recouverte et redonnée, Rik Daems, alors en charge de la Régie des bâtiments, ne se sent plus d'aise. «Les échafaudages embrassaient depuis un petit temps la coupole du palais, mais ils étaient essentiellement destinés à protéger des chutes de pierres et à permettre l'édification de sa structure. Depuis peu, les travaux ont réellement commencé», dit-il à l'agence Belga. Dans la foulée, on entend même dire que l'ensemble du palais de justice sera rénové en 2006! On croit rêver...

Six ans après la fin de la rénovation de la coupole, en 2009, les échafaudages sont toujours en place. Interrogé sur ce point, la Régie des bâtiments explique alors que la



Mathieu Michel, secrétaire d'État, et Laurent Vrijdaghs, patron de la Régie des bâtiments. © SASCHA VANDERSTICHELE

«Il n'est pas normal qu'une administration comme la Régie des bâtiments n'ait pas d'archives et de suivi du monitoring des bâtiments.»

MATTHIEU MICHEL
SECÉTAIRE D'ÉTAT EN CHARGE
DE LA RÉGIE DES BÂTIMENTS

rénovation a été ralentie pour des questions budgétaires. Le classement du palais de justice le 3 mai 2001 n'a rien arrangé à la situation. Sauf de bon compte.

Le bureau d'architectes engagé pour superviser les travaux semble avoir été submergé par l'ampleur de la tâche. La situation s'est alors enlisée, envenimée jusqu'à ce que la Régie décide, en 2010, de rompre le contrat avec ce bureau. Depuis, la coupole et son socle, cédés de ses échafaudages, réalisés sur mesure, attendent toujours de faire peau neuve.

Nouvelles chutes de pierres

Le 5 septembre 2005, l'histoire se répète. En raison d'un risque élevé de chutes de pierres, la Régie des bâtiments décide, dans l'urgence, de faire placer de nouveaux échafaudages, cette fois contre la façade du palais imaginé par Joseph Hubert. Il faudra attendre plus de cinq ans pour entendre à nouveau parler de ces échafaudages.

En décembre 2010, lors d'une conférence sur le palais, organisée par le barreau de Bruxelles, l'avocat Jean-Pierre Buyle, alors bâtonnier, fait savoir qu'il a envoyé quatre courriers à la Régie des bâtiments pour connaître l'utilité de ces «nouveaux» échafaudages. Pas de réponse. Mais, dans l'assemblée, un membre de l'Institut de recherche et d'actions urbaines (IRAU) fait savoir que les échafaudages, placés à la hâte sans permis, sont illégaux. Bien vu.

Le 4 avril 2011, la Régie de Bruxelles-Capitale, alors présidée par le socialiste Charles Picqué, attaque la Régie des bâtiments en justice, sur base de la loi du 12 janvier 1993 concernant un droit d'aveu en matière de protection de l'environnement. La Régie ne conteste pas que les échafaudages ont été placés pour des raisons de sécurité, mais elle estime qu'ils sont restés en place trop longtemps. Pourtant, le risque de chutes de pierres est réel, comme en atteste ce procès-verbal dressé le 20 janvier 2011 par un agent de la ville de Bruxelles. «Nous avons constaté que le palais de justice présente des

désordres graves qui pourraient constituer un danger pour la sécurité publique. En effet, il y a quelques jours, un grand morceau de pierre (40x40x40 cm) est tombé de la façade sur la rampe côté rue des Minimes. Il s'avère que c'est un événement récurrent et qu'en effet, il y a des chutes de pierres, petites et grandes, en permanence depuis plusieurs années, principalement en hiver.» Sortez couvreurs.

Lors du procès qui a opposé la Ville à la Régie, la première question à trancher était de savoir si la pose de ces échafaudages nécessitait la délivrance d'un permis. Oui, a jugé le tribunal de première instance, qui estime que le maintien de ces échafaudages sur et le long de la façade principale du palais de justice est une violation à la loi du 12 janvier 1993 et oppose atteinte à l'environnement, à savoir en l'espèce aux qualités patrimoniales et urbanistiques du palais de justice, ainsi qu'à la perspective monumentale du palais depuis la rue de la Régence. Orez-moi cette superbe structure de fer illégale, dit la justice à la Régie des bâtiments.

Au passage, elle nomme un expert judiciaire chargé d'éclaircir les parties sur les solutions techniques à appliquer. Le premier expert désigné, rattaché à la Régie des bâtiments, fera un pas de côté. C'est Willy Franche, un autre expert, qui s'y collera. Avant d'en venir à ses conclusions, on va vous offrir de quoi brûler en société à bon compte. Savez-vous que la façade du palais était composée de quatre sortes de pierres? Non? Nous non plus. Il y a de la pierre de Comblanchien (Bourgeois), de Vandaeul (Champagne-Ardenne), de Savonnières (Lorraine) et enfin, de la bonne pierre bleue de Wallonie. Vous ne pourriez plus dire que vous ne savez pas.

«Dans chaque catégorie de pierres, la qualité n'est pas constante. Compte tenu des volumes importants de pierres mis en œuvre au palais de justice, la probabilité de rencontrer de «mauvaises pierres» est élevée. Celles-ci se désintègrent en vieillissant sous les effets du gel, des variations de températures ou de la «maladie de la pierre», lit-on dans le rapport de l'expert, qui précise encore que des liaisons mécaniques de certaines pierres (brèches, agrafes, ancrages) réalisées en acier ordinaire provoquent, par corrosion de l'acier et gonflement de la rouille, l'éclatement des pierres de bonne qualité.»

On vous passe le détail, mais l'expert remet son rapport définitif le 7 mai 2012. En termes de coût et de sécurité, il préconise deux solutions qu'il met sur pied d'égalité: le maintien des échafaudages existants, ou l'enlèvement et la pose de filets. La Régie sollicite alors le tribunal pour qu'il impose la solution des filets, mais la justice estime qu'elle n'est pas saisie pour imposer l'une ou l'autre solution. «Quand bien

même nous avons constaté l'illégalité de la situation (...), nous ne promouvons pas de mesure de cessation, eu égard à l'impératif supérieur de sécurité qui nous interdit assurément d'ordonner la dépose des échafaudages, seule mesure utile pour mettre fin à la situation d'illégalité avec atteinte à l'environnement constatées, lit-on dans l'ordonnance du tribunal de première instance.

«Ah oui, vous le savez, on vous l'a dit plus haut, à L'Écho, on aime les chiffres. La superficie des échafaudages de la façade est d'environ 3 000 mètres carrés. Comme ce fut le cas pour ceux de la coupole, on a d'abord loué les échafaudages de la façade de 2003 à 2014 pour un montant d'environ 660 000 euros. La situation vêtue, l'État a décidé de les acheter, déboursant cette fois 420 000 euros.

Objectif 2023

Et puis? A peu de choses près, plus rien jusqu'en 2018. Cette année-là, des études sont entamées en vue de la restauration de la façade. Il faut attendre le début du mois de janvier 2021 pour que le sujet des échafaudages du palais de justice revienne sur la table. Mathieu Michel, fraîchement nommé secrétaire d'État, annonce le retrait des échafaudages de la façade pour 2021!

En réalité, ce faisant, il reprend les lignes directrices imaginées par le Steenco Pledaert, un comité de pilotage hybride mis en place pour faire avancer les travaux du palais de justice. Dès sa nomination en octobre 2020, Dirk Van Gerven et Jean-Pierre Buyle, administrateurs de la Fondation Poelaert et membres du Steenco, sont allés voir Mathieu Michel. «Nous sommes allés voir lui faire le topo de la situation, et on lui a demandé de valider les phases 1 (façades) et 2 (rénovation du socle de la coupole) des travaux, nous a expliqué Jean-Pierre Buyle. «Nous voulions que les délais soient respectés et que tout se fasse au cours de cette législature», précise-t-il encore. En décembre 2020, le secrétaire d'État a reconvoqué Dirk Van Gerven et Jean-Pierre Buyle, pour leur dire qu'il acceptait.

Reste à savoir si ce nouveau délai sera respecté. «Je ne désole pas aujourd'hui les sommes objectives qui pourraient ne pas nous faire tenir les délais. Tel que je vois les choses, ma grande question est de savoir pourquoi on ne l'a pas fait plus tôt?», se demande le secrétaire d'État. «Si on n'est pas capable de retirer les échafaudages du plus grand palais de justice du monde, on a un problème. C'est une question de respect pour la justice.»

Jean de Codi, président de la Cour de cassation, ne partage pas cet optimisme quant à la date de retrait des échafaudages de la façade

pour 2023. «Quand on me dit qu'ils vont être retirés en 2023, j'é mets de sérieuses doutes. La procédure d'appel au marché pour la rénovation n'est pas encore lancée. Une telle procédure prend du temps, et il peut y avoir des recours. On nous balade en nous disant que les échafaudages de la façade seront enlevés en 2023.» Tant qu'il y est, Jean de Codi dénonce l'apparition d'un «nouveau groupe d'échafaudages» à l'intérieur du palais cette fois, près de la salle solennelle de la cour d'appel et en bas du majestueux escalier qui descend vers la rue des Minimes. «C'est comme les métastases d'un cancer, ça grignote, ça s'installe et ça reste», explique-t-il.

La parole est à la défense

Aux pieds du palais de justice, les travaux ont démarré. Une équipe s'active à restaurer les échafaudages et à placer des planchers afin de pouvoir étudier les pierres de plus près. Cette seule phase coûtera 1,5 million d'euros. Si on additionne ce montant aux sommes déjà consacrées à la location et au achat des échafaudages (coupole et façade), on arrive à un budget de 3 millions d'euros déjà consacré à cet amas de métal ceinturant le palais depuis plus de trente ans. Sur place, on retrouve Laurent Vrijdaghs, le patron de la Régie des bâtiments. Nous lui faisons part de notre étonnement quant à l'absence de dossier complet concernant les échafaudages. Il ne tourne pas autour du pot. «Les premiers documents datent des années

80. A cette époque, les archives étaient en papier. Depuis, la Régie des bâtiments a démenagé trois fois, il y a eu cinq gestionnaires du bâtiment et trois ingénieurs délégués au palais», répond-il, ajoutant qu'il a fallu travailler avec deux conservateurs du palais. Aujourd'hui, il n'y a plus de conservateur au palais de justice. Et avant que de nouvelles structures soient mises en place, ce fut un problème tant il fut compliqué de coordonner les intérêts souvent divergents des magistrats, du SPF Justice et de la Régie des bâtiments. Concernant les archives, la Régie des bâtiments est enfin passée au digital récemment, et a mis en place un outil qui permet de gérer, entre autres, l'historique des dossiers. Ce ne sera pas du luxe.

3.000.000€

Le montant global consacré à la location, l'achat et la rénovation des échafaudages du palais de justice a coûté 3 millions d'euros.

Et Laurent Vrijdaghs d'insister sur la sécurité, se souvenant de la chute d'une grosse pierre sur la rampe, un samedi, ou d'un incendie en 2012 dans le palais. «À cette époque, il n'y avait ni alarme ni plan d'évacuation. Et des employés du palais cherchant à sortir du bâtiment s'étaient retrouvés coincés devant une porte fermée à clé. Deux situations qui auraient pu vider au drame. Rajoutez à cela une visite d'édifications concernant la destinée du palais de justice, entre 2010 et 2014, et vous comprendrez que le patron de la Régie des bâtiments a vu ses cheveux grisonner au fil du temps. Reste la question de cet objectif 2023 pour enlever les échafaudages de la façade. Réaliste ou non? «Oui, si on trouve un bon entrepreneur et s'il n'y a pas de recours. On va travailler par lots. Si nous sommes contents de l'entrepreneur, on continuera. Cette fois, le train est lancé, on ne peut plus imaginer l'arrêter à cette vitesse», glisse-t-il encore.

En fin de vie la question à 1 000 euros. Que fera-t-on avec ces 10 000 mètres carrés d'échafaudages lorsqu'ils auront été enlevés? On ne vous le dira pas officiellement, mais cela pourrait se terminer en vente aux enchères par morceaux. Et vous savez quoi? Le mieux, bien qu'on m'en mette déjà un de côté.